



Bulletin d'informations Municipales (N° 27 - juin 2010)

Le mot du Maire :

Chers amis,

L'équipe municipale a voté à l'unanimité, le 8 avril dernier le budget 2010. Vous le verrez en détail dans les pages intérieures de ce bulletin. Vous constaterez que notre commune a des taux de taxes assez bas comparés aux autres communes de la CCOG (voir le tableau page 3).

Cette année, sur notre commune de gros investissements seront faits :

- L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur la RD 418 « rue du Château » et au centre bourg (fin 2010 à 2011)
- La réfection de la RD 418 (du lavoir au carrefour RD 640) avec assainissement des eaux pluviales et enrobé (fin 2010/début 2011)
- La mise en place du réseau d'égouts sur la 2^{ème} partie de la rue de l'Aussère et Impasse Hourcàas (fin 2010)
- La réalisation du chemin reliant le trinquet au bout du canal du Moulin (été 2010)
- La création d'un espace « accueil » à la mairie avec l'isolation des huisseries et mise aux normes « handicapés » (juillet 2010)

C'est ainsi que la commune a programmé pour 204 350 € de travaux en section d'investissement.

Une interrogation persiste pour nous tous au sujet de ce que sera la compensation de la taxe professionnelle à partir de l'an prochain, ce qui nous a amenés à augmenter notre fiscalité locale de 2,50 %. Nous restons encore très en dessous du taux des moyennes départementales et nationales.

Nous souhaitons améliorer le cadre de vie des Barzunais avec pour ambition, dans les années futures, de continuer à donner à notre village une image moderne et agréable à vivre tout en essayant de conserver les zones nécessaires à nos agriculteurs.

Le Conseil Municipal des Jeunes est en place et vous donne ses actions dans ce bulletin en espérant que vous y attacherez toute l'importance qu'ils attendent de vous. Leur 1^{ère} action a lieu le 13 juin ! Venez les encourager.

Le sport va bien avec le titre de Champion Départemental pour les séniors du hand-ball, le Carambo (pala) connaît un grand succès avec le tournoi actuel.

Pour terminer, je vous demande de faire attention lorsque vous circulez à Barzun car trop de monde pense que ce sont les autres qui roulent trop vite. Respectons les vitesses ! Trop de jeunes circulent dans tous les sens à vélo ou cyclo, en zigzag ou roues avant en l'air surtout au centre du village lors des manifestations sportives ou pendant les vacances.

Je vous invite à lire attentivement ce bulletin et à nous faire part si vous le souhaitez de vos remarques et suggestions.

Bon été à tous !

Maurice MINVIELLE

HAND-BALL



Seniors Hommes 2

**Ils sont CHAMPIONS départementaux !!!!!!!
Ils ont reçu l'hommage du village le 5 juin des mains du Maire avec une belle coupe et du champagne**

EBHB 30 - St Pée sur Nivelles 28

Félicitations sportives aux joueurs

Leurs coaches Alain Montagut et Jean Lafuste peuvent être fiers de ce groupe tout comme le "staff" du club mené par le Président Francis CASABONNE

PERDU - TROUVE

- * 1 téléphone portable }
* 1 paire de lunettes de soleil } *ont été remis à la Mairie de BARZUN.*

CHIENS et POUBELLES

Trop de chiens circulent la nuit et dévastent les sacs noirs des poubelles laissés devant votre domicile. Il faut savoir que le service de ramassage n'est chargé que de l'enlèvement des poches en plastique fermées.

Pour éviter de tels désagréments rien de mieux qu'un petit container dans lequel chacun met ses sacs.

Il va sans dire que les chiens ne doivent pas circuler et divaguer le jour comme la nuit...



Les tondeuses, les feux, le bruit, les chiens, etc...

Le site de la Préfecture <http://www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr/> donne le Règlement sanitaire Départemental qui prévoit les heures où l'on peut tondre sans déranger son voisin, etc, etc ...

La Mairie peut vous renseigner également.

INFOS Municipales Dernières décisions municipales

Lors des dernières séances du Conseil Municipal les décisions suivantes ont été prises :

1) Vente parcelle ZI 3 dite « pointe de Hours ».

La vente de la parcelle d'une surface de 17a 55 ca a été actée par le conseil municipal après l'enquête publique et l'approbation par le commissaire enquêteur. La vente est actée avec un agriculteur de Barzun M. Pierre-Louis Capblancq-Laborde. L'acte administratif est en cours de concrétisation et sera prochainement signé par les 2 parties

2) Recensement population:

Nous remercions Elodie Lacôte pour le bon travail réalisé lors de ce recensement dont nous n'avons pas encore les résultats de l'INSEE. Depuis le dernier recensement la population de Barzun ne va pas trop augmenter vu le nombre important de jeunes ayant quitté la commune pour leur travail ou études.

3) Trinquet:

L'association « Le Carambo » a réalisé et financé des travaux d'amélioration à l'intérieur du local de sport. La nouvelle équipe en place continue de gérer cette activité avec sérieux, dévouement et respect des lieux.

4) Frelons, guêpes, hyménoptères:

Nous confirmons que les pompiers ne se déplacent plus pour enlever les nids d'hyménoptères. Des adresses sont à votre disposition à la mairie si vous êtes confrontés à ces insectes.

5) Enfouissement centre-bourg

Le SDEPA prépare dans la continuité, un dossier d'enfouissement du centre-bourg qui sera étudié ultérieurement par le conseil municipal.

6) Travaux voirie

Des travaux de voirie importants seront réalisés et notamment la création de la nouvelle rue qui reliera le chemin des écoles (trinquet) et l'impasse du canal du Moulin. La rue du Pic du Ger sera également assainie.

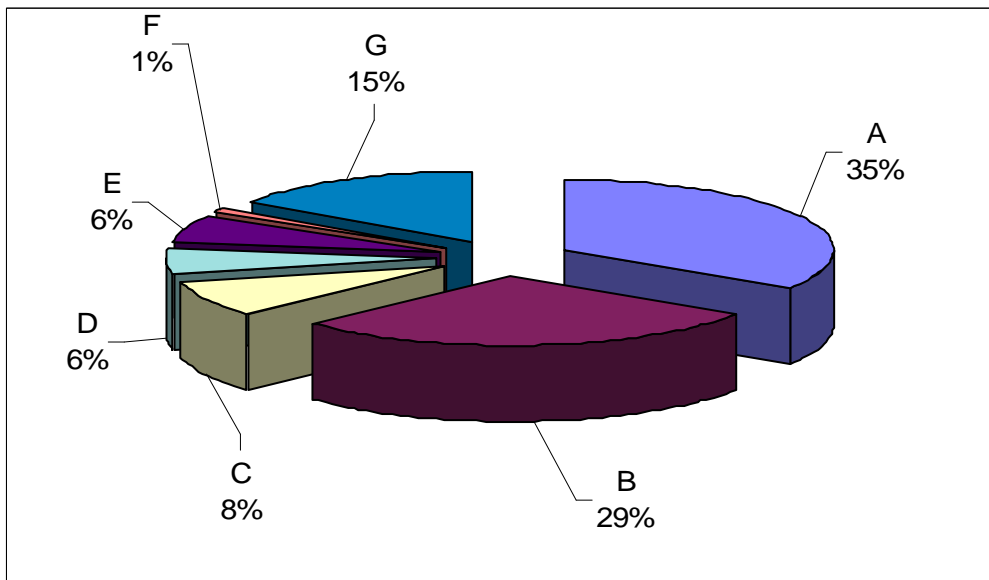
7) Fiscalité des communes de la C.C.O.G

COMMUNES	TAXE HABITATION	FONCIER BATI	FONCIER NON BATI	TAUX RELAIS
AAST	8.71	6.42	37.09	10.22
BARZUN	6.42	6.58	28.47	14.28
ESPOEY	8.22	4.81	30.91	15.66
GER	7.74	7.74	52.41	17.65
GOMER	8.14	7.18	37.00	9.18
HOURS	8.01	6.44	32.40	20.18
LABATMALE	7.00	5.50	27.22	16.50
LIMENDOUS	6.50	5.75	33.95	11.93
LIVRON	8.85	8.28	31.43	18.92
LOURENTIES	6.45	5.02	31.81	9.73
LUCGARIER	5.49	4.66	24.28	12.72
NOUSTY	8.57	8.01	37.10	15.90
PONSON DESSUS	7.93	8.87	32.99	7.56
PONTACQ	6.75	11.18	34.79	11.83
SOUMOULOU	6.29	7.29	32.08	11.51

BUDGET 2010
Section de Fonctionnement

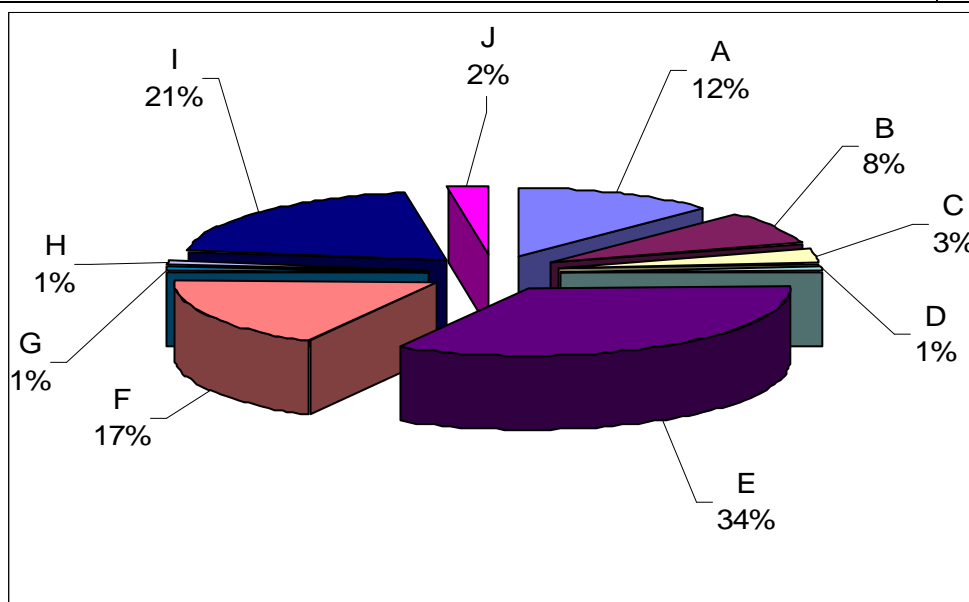
Recettes

A	Taxes Foncières, Habitation, Professionnelle, sur électricité	98 990
B	Dotations, subventions, participations	84 181
C	Autres produits gestion courante : Revenus des immeubles (loyers)	24.600
D	Atténuation de charges	17.000
E	Autres produits, Cantine, bois	17.900
F	Recettes d'ordres – Travaux en Régie	4.000
G	Excédent 2009 reporté	44.016
	Total	290.687



Dépenses

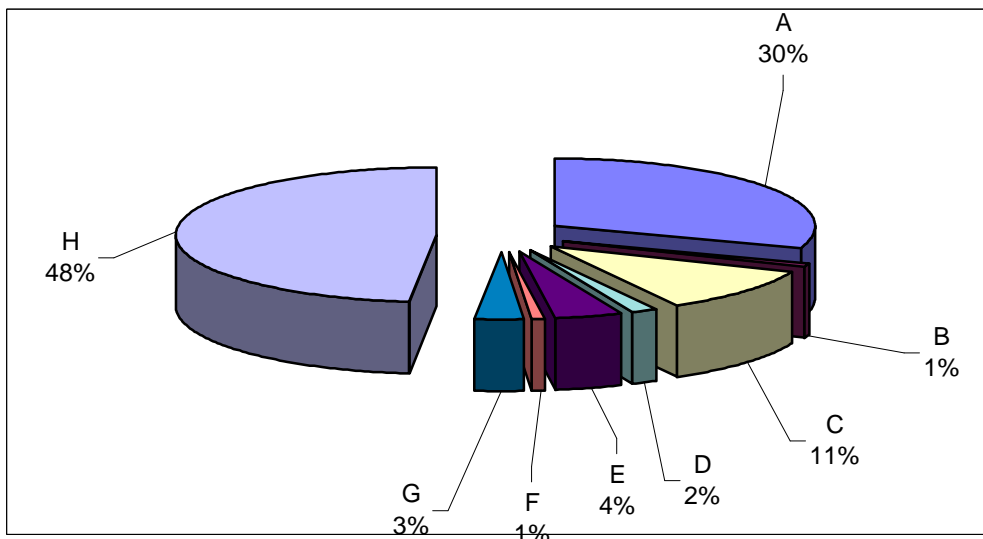
A	Eau, assainissement, électricité, combustible, carburants, entretien, petit équipement, fournitures administratives, cantine	36 300
B	Entretien : terrains, bâtiments, voirie et maintenances	23 400
C	Honoraires percepteur, prêtre, cérémonies, frais postaux et téléphone.	9 650
D	Impôts et Taxes	2 200
E	Charges de Personnel, Charges sociales,...	97 350
F	Charges de Gestion courantes : cotisations SIVOM, Assainissement, Aménagement Bassin de l'Ousse, Centre Secours, CCAS, Transport scolaire, A.P.G.L, Subventions	49 659
G	Charges financières	2 700
H	Dépenses imprévues	3 610
I	Virement à la section d'investissement	58.608
J	Dotations	7 210
	Total	290 687



BUDGET 2010
Section d'investissement

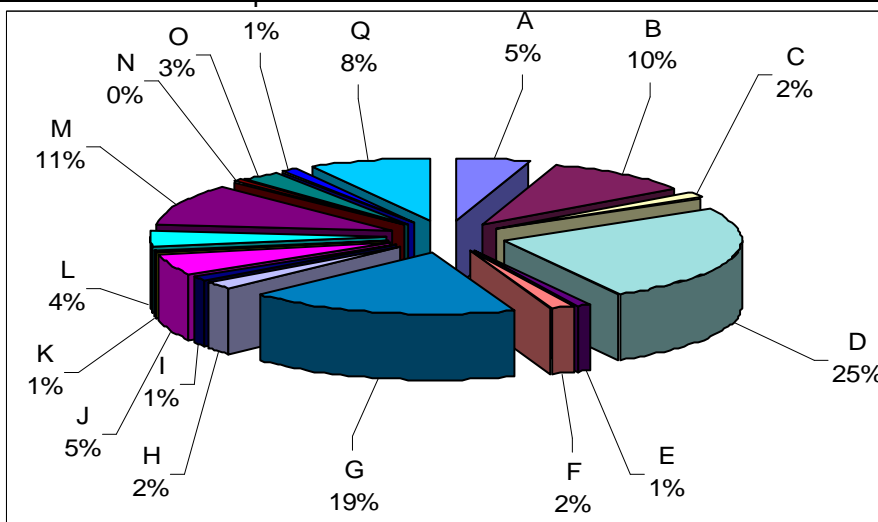
Recettes

A	Subventions Investissements	74 532
B	Remboursement Epareuse	1.775
C	Remboursement Fonds TVA	26.509
D	Taxe Locale Equipement (T.L.E)	4 000
E	Emprunt	10 150
F	Vente parcelle	2.500
G	Amortissements	7.210
H	Virement du fonctionnement	118.645
	Total	245 321



Dépenses

A	Remboursements d'emprunts	12 335
B	Déficit Investissement 2009	23 712
C	Mobilier Ecole	4.500
D	Travaux voirie	61.324
E	Matériel	1.775
F	Aménagement Terrains	4.100
G	Electrification – Eclairage Public – Enfouissements lignes	45.000
H	Travaux Lavoir	5.000
I	Aménagement Place de la Mairie	3.000
J	Travaux Local Technique	13.000
K	Travaux Salle des Fêtes	2.000
L	Carte communale	10.000
M	Travaux Mairie	25.750
N	Cumulus Presbytère	900
O	Zone artisanale	7.000
P	Travaux en Régie	3.000
Q	Dépenses imprévues	19.925
	Total	245 321



Autres infos

ELECTIONS : Les Elections Régionales se sont déroulées les 14 et 21 mars 2010

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
Inscrits	465	465
Votants	271	296
Exprimés	253	269
DARCOS - UMP	27	34
DE MARCO – EUROPE ECOLOGIE	26	
LASSALLE – MODEM	44	70
COLOMBIER – FRONT NATIONAL	28	
BOULANGER – FRONT DE GAUCHE	11	
CHRETIEN – ALLIANCE ECOLOGISTE	4	
MALATY - LUTTE OUVRIERE	2	
ROUSSET – PS	103	165
LARRALDE	0	
POUTOU	8	

ELECTRIFICATION

- ❖ La commune a financé une partie du renforcement BT du P4 « Rue de l'Aussère » à hauteur de 8.977,54 €.
- ❖ La commune a financé une partie du renforcement BT du P3 « Chemin de Livron » à hauteur de 4.430,41 €.
- ❖ Une étude est en cours afin d'enfouir les réseaux du Centre Bourg et de la Rue du Château.

CCOG

- ❖ Les communes de Pontacq et Labatmale sont adhérentes à la CCOG depuis le 1^{er} janvier.
- ❖ Le Conseil Municipal, a approuvé les transferts de compétence :
 - « Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics » à la Communauté de Communes OUSSE-GABAS,
 - « Mise en œuvre du schéma départemental d'aménagement linguistique en faveur de la langue occitane/gasconne/béarnaise » à la Communauté de Communes OUSSE-GABAS,
- ❖ Le versement d'un fonds de concours à la CCOG en vue de participer au financement à hauteur de 50% des travaux de réhabilitation des décharges brutes a été approuvé par le Conseil Municipal.
- ❖ Suite à la réhabilitation du centre d'incinération des Ordures Ménagères situé à Soumoulou, la commune devra payer sa part qui s'élève à environ 18.800 €. Chaque commune adhérente au SIVOM dans les années passées doivent payer leur côte-part.
- ❖ La communauté des communes a maintenu les mêmes taux de taxes additionnelles soit 0.969 % pour la taxe d'habitation, 0.847 % pour la taxe foncière, 4.54 % pour la taxe du foncier non bâti et 1.77 % sur le taux relais (ancienne taxe professionnelle)
- ❖ La collecte et le traitement des déchets ayant augmenté considérablement, la CCOG se voit dans l'obligation de procéder à une augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui passe de 10,5 % à 11,3 %. Afin de ne pas augmenter encore plus cette taxe, elle cessera de distribuer les sacs poubelle dont le coût total, payé par les administrés, était de 32.000 € soit 0.40 % de la taxe.

CARTE DE DECHETTERIE : Une nouvelle carte de déchetterie est disponible à la Mairie qui donne accès aux 2 déchetteries de la CCOG à savoir Espoey et Pontacq.

- Des **COMPOSTEURS** sont toujours en vente au tarif de 15 € à la Mairie (par chèque à l'ordre du Trésor Public)

- Les **LIVRETS DE RANDONNEES** sont en vente en Mairie au tarif de 5 € (par chèque à l'ordre du Trésor Public)

CONGES ANNUELS : La Mairie sera fermée pour congés annuels du 26 juillet au 16 août 2010 inclus. Monsieur le Maire ou les Adjointes resteront à la disposition des administrés pour toute urgence. Pensez au renouvellement de vos documents d'identité assez tôt, l'affluence des demandes, à ce moment de l'année, entraîne des retards.

DOSSIERS TRANSPORT SCOLAIRE : Les dossiers de transport scolaire seront envoyés directement à domicile pour les renouvellements. Pour les nouvelles inscriptions, il convient de s'inscrire sur le site du Conseil Général : www.cg64.fr dans Missions, Transports Scolaires, Inscriptions Transport Scolaires .

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE : Les personnes désirant s'inscrire sur la liste électorale de la commune pour l'année 2011 doivent se présenter à la Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Ceci avant le 31 décembre 2010.

DATES À RETENIR

Vendredi 11 Juin 2010
Salle Polyvalente
Spectacle de Fin d'Année de l'Ecole
Organisé par l'Ecole

Dimanche 13 Juin 2010
De 9h à 12h
« Journée Ecolo »
Organisé par le Conseil Municipal des Jeunes
Prévoir gants, bottes, ...
Rendez-vous sur la Place à tous, jeunes et moins jeunes !

Dimanche 10 Octobre 2010
Vide Grenier
Organisé par le C.C.A.S
Inscriptions à compter de début septembre

En bref !

Un nouveau correspondant de Presse à Barzun ! André SABATTE demeurant 6 Impasse de la Mairie est devenu le correspondant de Presse des journaux « La République et L'Eclair ». Merci à lui d'avoir accepté cette fonction bénévole !

Transports scolaires : La commune paie 70 € par année scolaire et par jeune qui utilise les bus scolaires.

Collecte des plastiques agricoles : les 28 & 29 juin 2010 possibilité d'apporter sur un site vos plastiques à usage agricole ! Renseignements au 0559807006.

Centres de loisirs (CLSH) : Sur la CCOG, 2 centres d'accueil fonctionnent pour les vacances scolaires, à Artigueloutan « Loisir et jeunesse » de 4 à 12 ans, à Pontacq « Pont du Tonkin » de 3 à 11 ans.

LA CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Dans le cadre du projet d'école et en liaison avec la municipalité, les élèves de Barzun, ont procédé aux élections de leurs conseillers municipaux après une campagne électorale rondement menée. Les élections se sont déroulées à la mairie dans les règles de l'art : Carte électorale en main, chaque élève de la petite section au CM2 s'est vu remettre les bulletins de vote, une enveloppe et a dû se rendre dans l'isoloir afin de choisir un conseiller. Puis il a procédé au vote dans l'urne et a signé le registre d'émargement. 7 élèves ont été élus afin de siéger au conseil municipal des jeunes : Charlotte Arrassus, Valentin Prêtre, Florian Gasnet, Manon Salefranque, Mathis Goua De Baix, Eléa Papaix et Loris Langeois.



Préparation du Conseil Municipal des Jeunes



Charlotte ARRASSUS Maire des jeunes

Judi 11 mars, la classe de CE/CM s'est rendue à la mairie pour assister au premier Conseil Municipal des jeunes.

La classe a assisté à l'élection du Maire des Jeunes. Plusieurs Conseillers se sont présentés pour être Maire. Deux tours ont été nécessaires pour élire un Maire. Le deuxième tour a départagé Mathis Goua De Baix et Charlotte Arrassus. Au final, Charlotte Arrassus a été élue. M. Le Maire de Barzun a remis à Charlotte une écharpe tricolore et l'a sincèrement félicitée.

Charlotte nous a fait part de sa joie d'avoir été élue.

(Article rédigé par la classe des CE/CM)

*Les jeunes conseillers se sont réunis en séance à la Mairie et leurs premières décisions prises ont été d'engager une action envers l'Environnement et une « Journée ECOLO » a été décidée pour le **dimanche 13 juin 2010 de 9h à 11h.***

C'est ainsi que nos jeunes souhaitent nettoyer plusieurs endroits du village et le groupe partira depuis la place dès 9h00.

Je vous demande donc de venir les encourager en les accompagnant ! Cela permettra à chacun de s'aérer utilement et de nettoyer nos bords de chemins.

Merci pour eux et pour l'environnement !

Le Maire

TEST



Résultats du Test

Remplissez-vous votre contrat Ecocitoyen ?

- Je ferme bien les robinets
- Je prends des douches plutôt que des bains
- Je récupère l'eau de pluie.
- J'arrose le matin ou le soir.
- J'utilise des Produits naturels pour netto.yer.

« Mon contrat énergie et transport »

- J'éteins la lumière en sortant d'une pièce.
- J'utilise des piles rechargeables.
- Je baisse le chauffage.
- Je me déplace en vélo plutôt qu'en voiture quand c'est possible
- J'utilise les transports en commun.
- Je voyage en train plutôt qu'en avion.
- Je n'achète pas de 4 x 4.
- J'utilise la climatisation avec modération.

« Mon contrat déchets et pollution »

- Je ne jette pas les déchets n'importe où.
- Je ne gaspille pas le papier,
- J'utilise du papier recyclé
- J'utilise toujours le même sac ou un panier pour faire mes courses
- Je trie mes déchets
- Je jette les piles dans une poubelle spéciale.
- Je donne les restes de nourriture aux animaux
- Je donne mes vieux vêtements et vieux jouets
- J'évite d'utiliser des pesticides
- J'utilise du compost plutôt que des engrais chimiques

Vous avez moins de 8 croix :

Vous ne pouvez pas ignorer les dangers qui guettent notre planète et ses habitants !

Il est temps de vous sentir concerné

Vous avez entre 8 et 16 croix

Il vous reste quelques progrès à faire. Continuez, vous êtes sur la bonne voie !

Vous avez plus de 16 croix

Bravo ! Vous êtes un véritable écocitoyen ! Essayez de convaincre votre entourage

Lettre adressée aux Maires des communes adhérentes au :

SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE
DU BASSIN DE L'OUSSE

BIZANOS, le 8 avril 2010

Le Président

Madame, Monsieur,

Riverain de l'Ousse, vous êtes non seulement propriétaire des rives et de la moitié du lit, puisqu'il s'agit d'un cours d'eau non domanial.

Je me permets de vous rappeler les termes de l'article L.215-14 du Code de l'environnement qui stipule que :

« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, ou le cas échéant à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. »

Je vous remercie de prendre bonne note de ce texte et vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président,
Pierre SABIN





Lancée le 31 mars 2005 la TNT, ou Télévision Numérique Terrestre, devrait peu à peu éclipser la télévision analogique. Le gouvernement a d'ailleurs choisi la date du 30 novembre 2011 pour mettre fin définitivement à la télévision analogique.

Au total, une cinquantaine de chaînes dont 18 télévisions nationales «gratuites» ou librement accessibles, sans abonnement, 24 télévisions locales «gratuites» ou librement accessible et 11 télévisions nationales payantes ont été autorisées à diffuser sur le réseau TNT français.

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) étend le principe de la numérisation du signal (qui est déjà utilisé sur le câble et le satellite) à la diffusion par voie hertzienne. Deux avantages majeurs : une meilleure qualité d'image (image de type DVD) et de son (Dolby Digital), et la possibilité de diffuser plusieurs chaînes sur un même canal, la plupart étant gratuites. La TNT offre aussi d'autres possibilités comme celle d'utiliser des services interactifs : guide des programmes, météo, informations, trafic, services bancaires, achats et réservations, offres d'emplois, etc...

Comment recevoir la TNT ?

D'abord, vérifiez que vous habitez dans une région couverte par le réseau numérique, en effet, toute la France n'est pas couverte (En ce qui nous concerne, Barzun fait partie des zones couvertes par la TNT).

Dans la plupart des cas, aucune installation n'est nécessaire : vous pouvez recevoir la TNT grâce à votre antenne classique. Mais, dans la pratique, le CSA estime qu'une antenne sur deux doit être réorientée ou modifiée, surtout dans les installations collectives. En revanche, il faut installer un décodeur TNT à brancher sur votre télévision.

Bien choisir son récepteur

Le choix d'un récepteur TNT dépend de l'usage que l'on veut en faire. Simple diffusion ou avec possibilité d'enregistrement.

Quelques conseils pour bien choisir son récepteur TNT.

Le décodeur transformera le signal numérique et le rendra compatible avec votre bon vieux téléviseur, une affaire simple à la base mais qui s'est légèrement compliquée. Alors comment faire son choix, sachant que les plus simples sont également les moins chers. Il existe deux principaux types de décodeurs qui vont permettre de recevoir la pléthore de nouvelles chaînes gratuites. Les premiers modèles ne disposent que d'une seule prise péritel. On ne peut donc pas les relier en même temps à la TV et au magnétoscope. Conséquence, il est impossible d'enregistrer.

Certains modèles un peu plus évolués disposent quand même d'une connectique digne de ce nom avec deux prises péritel. Mais il faut savoir qu'il est toujours impossible de regarder une chaîne de la TNT et d'en enregistrer une autre. Pour cela, il faut payer un peu plus cher et investir dans un décodeur à double tuner.

Enfin, pour ceux qui souhaitent enregistrer et disposer d'une qualité numérique, il faudra acquérir un décodeur à disque dur intégré qui va permettre de garder la qualité de base. Avantage également de ce type de support, la possibilité d'utiliser le fameux "pause et reprise", à savoir la lecture en léger différé d'un programme. Vous commencez à regarder un match de foot et êtes interrompus. Vous pouvez reprendre à votre retour là où vous étiez arrêtés, l'enregistrement continuant pendant ce temps-là.

Bien entendu tout cela à un coût, de 20 € pour les modèles les plus simples à 400 € environ pour les modèles les plus complets.

Pour terminer il est tout de même important de savoir que tous les nouveaux téléviseurs type Plasma, LCD ou LED doivent obligatoirement intégrer un récepteur TNT.

Novembre 2011 : Fin de la TV analogique en France

Etes-vous prêts ?

Vous vous posez encore des questions ?

Je reçois la télé par satellite, puis-je avoir accès à la TNT ?

Vous n'aurez aucune démarche à effectuer. Les opérateurs du câble et du satellite sont en effet dans l'obligation d'intégrer gratuitement les nouvelles chaînes à votre abonnement. Vous pourrez ainsi recevoir la TNT même si vous êtes en dehors des zones de couverture.

Et par ADSL ?

Les fournisseurs d'accès ADSL (Orange, Free, Neuf Telecom) proposent aujourd'hui à leurs abonnés de nouveaux modems compatibles avec la TNT, permettant d'accéder à la télévision numérique et les chaînes câblées avec un seul appareil.

Combien de chaînes gratuites sont actuellement disponibles ?

Aujourd'hui la TNT comprend dix-huit chaînes gratuites : TF1, France 2, France 3, France 4, Canal+, France 5, Arte, M6, LCP, Direct8, NT1, BFM Tv, Europe2 Tv, i Tv, Gulli, Public Senat, W9, NRJ12 et TMC.

Est-ce que je pourrais recevoir les chaînes payantes avec mon décodeur ?

Pour cela, il faut avoir un décodeur supplémentaire, compatible MPEG4, norme utilisée par les chaînes payantes alors que les chaînes gratuites utilisent la norme MPEG2.

Y aura-t-il des chaînes locales ?

Le CSA a réservé 3 canaux (9 en région parisienne) par zone de couverture à des chaînes locales ou régionales. Des appels d'offre devraient être lancés prochainement, selon les obligations de production et de diffusion qu'aura définies le gouvernement.

Puis-je enregistrer les chaînes numériques sur mon magnétoscope ?

Oui si vous optez pour un décodeur à double tuner, qui permet de regarder un programme en numérique tout en enregistrant un autre.

Calendrier de l'extinction de la diffusion analogique

Aquitaine, Limousin le 29 mars 2011.

Barzun au passé !

Gaston Hêches.

Gaston Hêches est né à Barzun le 14 novembre 1900 dans la maison familiale située au fond de l'impasse de la mairie. Son père qui s'appelait Pierre Hêches et sa mère Marilie Cazala auront sept enfants. La famille Hêches était à Barzun depuis la moitié du 19^e siècle. Le grand-père de Gaston, Dominique (né en 1822 à Viscos 65), s'était marié avec Marie Lassus, une barzunaise, et avait été le cantonnier du village.

Gaston Hêches dit Gastounet, dit Tristan, dit Thomas est le premier résistant en date des Hautes-Pyrénées.

En juillet 1940, il est contacté par des agents anglais qui lui proposent d'organiser une filière d'évasion pour les militaires anglais cherchant à reprendre le combat. Le réseau Edouard (du nom d'un officier du War Office) est né.

Le café-restaurant que Gaston Hêches possède, rue Davezac-Macaya, à Tarbes deviendra alors un gîte d'étape ouvert aux aviateurs abattus en Europe. Il dirigera aussi des actions de sabotage et créera une filière pour le franchissement des Pyrénées aidé par des convoyeurs sûrs comme François Vignole (champion de ski) ou Juan Calvo.

Son épouse Marie-Louise (Mimi) fut une mère nourricière pour beaucoup d'hommes en danger. Après la guerre Gaston Hêches deviendra professeur de pâtisserie. Médaillé de la résistance, il a également reçu les Palmes Académiques et refusé par deux fois la Légion d'Honneur. Il décèdera à Tarbes le 4 novembre 1976.

Depuis le 8 mai 2001, une place de Tarbes porte son nom. Elle a été inaugurée par Gérard Trémège (maire de Tarbes) et c'est son petit-fils Yves Dubos qui lui a rendu un vibrant hommage.

Le dolmen de Barzun



Ce dolmen actuellement exposé sur la Place de Coarraze risque de **revenir** à Barzun où l'on trouvera un lieu bien exposé pour le conserver. Les 1^{ers} contacts entre les Maires de Barzun et de Coarraze sont encourageants et permettent d'espérer que cet ensemble archéologique revienne à Barzun. Il avait été découvert sur une parcelle de Barzun et donné en 1972 par un hoursois (propriétaire du champ de Barzun) à un Directeur du CNRS M. Laplace. M. Laplace de Coarraze en a fait don à la commune de Coarraze en 1990.

Un groupe de travail va être constitué pour préparer le retour du dolmen vers Barzun.